

# Communiqué de presse SRF

05 JUILLET 2013

## Extension de la convention collective du cinéma.

La Convention Collective du Cinéma qui, du côté des producteurs, a été négociée et signée uniquement par les groupes les plus puissants (UGC, Pathé, Gaumont, MK2), est donc étendue depuis le 1er Juillet et sera appliquée au 1er octobre prochain à toutes les sociétés de productions, y compris les plus fragiles d'entre elles.

Tout en souscrivant à la nécessité de voir notre profession encadrée légalement, nous regrettons amèrement que cette convention n'ait pas été aménagée pour prendre en compte les spécificités de notre activité, où chaque film est un cas d'école et où la disparité des budgets fait le grand écart entre les 300.000 € de budget de La fille du 14 juillet et les 62 M€ du dernier Astérix.

Nous tenons à répéter nos craintes quant aux conséquences potentiellement dévastatrices que cette convention étendue peut avoir sur la diversité de la création française, le nombre de films produits, mais aussi leurs conditions de fabrication et, ce faisant, leur qualité.

Moins de production, c'est aussi moins de travail pour tout le monde. Nous ne nous résignerons pas à accepter que seuls les "gros films" ou les plus désirés par le marché puissent continuer à exister, faits par des techniciens et des réalisateurs qui certes vivront mieux, mais en laissant sur le côté tous ceux qui survivent déjà difficilement aujourd'hui et risquent de disparaître demain, ainsi que tous ceux - les plus jeunes - qui veulent faire ces métiers mais auront le plus grand mal à y accéder.

Nous sommes par ailleurs profondément choqués par le sort réservé au Médiateur M. Hadas-Lebel, qui, bien que nommé conjointement par le Ministère de la Culture et le Ministère du Travail, a vu les conclusions alarmantes de son rapport - proches des analyses que nous faisions nous-mêmes - totalement passées sous silence avant d'être lui-même écarté par ceux qui l'avaient pourtant missionné officiellement.

Il est aujourd'hui du devoir des pouvoirs publics, qui ont étendu cette convention collective, de prendre la mesure de leurs responsabilités et de tout mettre en œuvre, y compris du côté des instances privées - chaînes de télévision, financeurs, distributeurs et exploitants - pour que cette extension n'aboutisse pas à la disparition d'un pan entier de notre cinématographie, et un affaiblissement difficilement réversible des métiers et des industries qui la façonnent.

Si nous sommes particulièrement inquiets au sujet des premiers films, ou des productions à très petits budgets, nous le sommes tout autant pour les films dits « du milieu », ces films d'auteurs ambitieux aujourd'hui déjà sous financés, et dont une partie risque demain de disparaître, alors même qu'ils participent activement du rayonnement culturel de la France.

Les concessions à la marge que les syndicats de salariés pourraient encore accepter autour de l'annexe dite dérogatoire, permettront, dans le meilleur des cas, d'améliorer légèrement cette convention, afin de la rendre moins néfaste aux œuvres les plus créatives de notre cinématographie. Aujourd'hui, cependant, plus rien n'oblige ces syndicats à la moindre concession, sauf à imaginer une prise de conscience tardive du danger qu'ils font courir à ceux qu'ils sont censés protéger.

Pour notre part, nous ne pouvons imaginer nous borner à faire le sinistre décompte des films qui ne pourront plus se faire ou de ceux qui seront délocalisés à l'étranger pour combler leur déficit de financement. Comme nous ne cessons de l'affirmer depuis nos premières prises de positions, nous mettrons toute notre énergie à l'amélioration du financement de ces films que le « marché » ne veut que du bout des lèvres. Nous pensons que les Assises de la diversité, qui n'ont pas été créées pour cela, ne sont pas un lieu adapté au travail qui nous attend. Nous souhaitons, en compagnie de tous ceux qui font le cinéma, réalisateurs bien sûr mais aussi techniciens et producteurs, mettre en commun nos expertises afin de participer efficacement à une refonte du financement public et privé du cinéma. Reste à inventer un cadre pour un tel travail. À nous peut-être de le créer ensemble. C'est à partir d'aujourd'hui ce à quoi la SRF va œuvrer de tout son poids.

Le Conseil d'administration de la Société des réalisateurs de films (SRF):

Stéphane Brizé, Laurent Cantet, Malik Chibane, Catherine Corsini, Nicolas Engel, Frédéric Farrucci, Pascale Ferran, Robert Guédiguian, Agnès Jaoui, Cédric Klapisch, Helena Klotz, Sébastien Lifshitz, Katell Quillévéré, Christophe Ruggia, Pierre Salvadori, Céline Sciamma.

Contact :

Cyril Seassau, Délégué général  
T 01 44 89 99 65 - [contact@la-srf.fr](mailto:contact@la-srf.fr)